



EUROPE SUSTAINABLE FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 5/31/2023

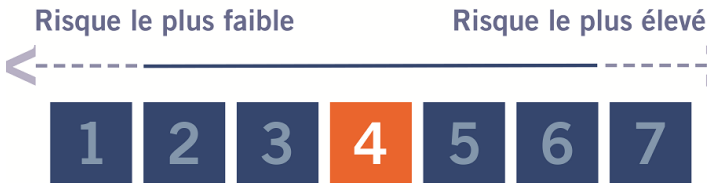
VNI depuis la constitution



Les performances chiffrées de rendement et le graphique de la VNI tiennent compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds de placement, mais pas des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

Indicateur de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement est calculé selon la méthodologie PRIIPS, en fonction des fluctuations de valeur enregistrées au cours des cinq dernières années (ou en fonction des données du fonds sous-jacent si le fonds existe depuis moins de cinq ans).

Autres risques qui ne sont pas suffisamment représentés dans l'indicateur de risque et de rendement :

- Le risque de change provient du fait que les placements du fonds sous-jacent peuvent être exécutés tant en euros qu'en devises étrangères.
- La valeur des placements en obligations réalisés par le fonds (sous-jacent) peut connaître des variations inverses aux variations des taux d'intérêt.

Vous trouverez un récapitulatif complet des risques dans le prospectus du fonds sous-jacent.

Rendements en % par année civile

YTD	2022	2021	2020	2019	2018
8.35	-15.04	23.27	-7.78	21.16	-21.42

Rendements en %

YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
8.35	3.42	10.28	0.36	3.50

Modification du fonds sous-jacent dès 22/06/2020

Le 22 juin 2020, nous avons adapté le politique de placement de notre ancien fonds Agressif en changeant le fonds sous-jacent. Afin de maintenir la cohérence entre le nom et l'investissement, le nom du fonds a également été changé en Europe Sustainable Fund.

En raison du changement, nous nous concentrons sur une politique d'investissement axée sur une croissance européenne qualitative à long terme. Investir dans des grandes entreprises de qualité réduit le risque du portefeuille, ce qui signifie que la volatilité à long terme du fonds est inférieure à celle du marché.

Cependant, le changement n'affecte pas le trackrecord établi par le fonds sous-jacent DPAM Europe Behavioral Value Fund depuis la création du fonds d'assurance en 2000. Ce n'est que depuis le changement du 22/06/2020 que l'historique de performance reflète la performance du fonds sous-jacent actuel.



EUROPE SUSTAINABLE FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 5/31/2023

Données clés

Date de constitution	6/14/2000
ISIN	BE0389180168
Devise de référence	Euro
Valeur unitaire	27.28
Catégorie	Fonds actions
Frais de gestion	0, 50%

Données clés du fonds sous-jacent

Nom du fonds	DPAM B Equities Eur Sust B € Cap
Date de constitution	12/31/2002
Gestionnaire	Degroof Petercam Asset Management S.A.
Région d'investissement	Europe
Notation Morningstar	★★★★★
EU SFDR Fund type (Article 8 or Article 9)	Article 8
Volatilité	16.00

C'est sur le fonds sous-jacent qu'a été calculée la volatilité indiquée, sur une période de 5 ans ou depuis le lancement du fonds sous-jacent.

Politique de placement

L'objectif du fonds sous-jacent (ci-après le « Compartiment ») est de permettre aux actionnaires de bénéficier de l'évolution des actions et titres assimilés de sociétés européennes répondant à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Pour atteindre l'objectif du Fonds, le Compartiment investit dans des actions d'entreprises européennes répondant à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Actuellement, le Europe Sustainable Fund investit à 100% dans DPAM Invest B – Eq Europe Sustainable, géré par Degroof Petercam Asset Management (ISIN : LU0945616984).

La durabilité du compartiment

Le Compartiment est classé en tant que Fonds Article 8+ (àpd 01/01/2023) en vertu de la Loi SFDR. L'objectif durable poursuivi consiste à investir dans des entreprises dont les produits et services contribuent au financement des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies (ONU). En outre, il vise à aider les entreprises à améliorer leur contribution au développement durable et aux questions ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des points d'amélioration spécifiques, ainsi qu'en les suivant au fil du temps.

L'approche de durabilité repose sur le triple engagement ci-dessous :

- la défense des droits fondamentaux (screening normatif à l'aide du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- pas de financement d'activités controversées pouvant nuire à la réputation à long terme des investissements (screening négatif sur base de la politique d'activités controversées de DPAM) ;
- stimuler les meilleures pratiques et les efforts en matière de durabilité (approche « best in class », engagement et intégration de thèmes de durabilité).



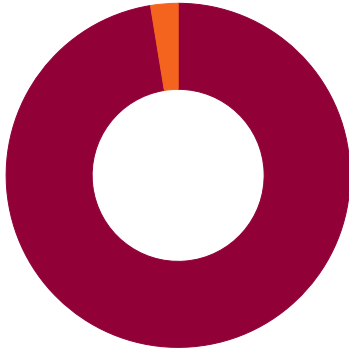
EUROPE SUSTAINABLE FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 5/31/2023

Composition du fonds

Ce fonds investit dans un ou plusieurs OPC sous-jacents. L'allocation d'actifs de ces OPC est présentée pour chaque catégorie d'actifs.

Allocation d'actifs



	%
● Actions	97.4
● Liquidités	2.6
● Obligations	0.0
● Placements alternatifs	0.0

Top 10

	%
Novo Nordisk A/S Class B	3.86
Beiersdorf AG	3.56
AstraZeneca PLC	3.51
Schneider Electric SE	3.20
Compass Group PLC	3.15
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3.09
Nestlé SA	3.06
L'Oreal SA	2.77
Atlas Copco AB Class A	2.53
KBC Group SA/NV	2.43

Répartition géographique des actions



	%
● Amérique	0.0
● Asie	0.0
● Europe	100.0

Répartition sectorielle des actions



	%
● Soins de santé	17.3
● Finances	17.1
● Services de consommation	15.4
● Industrie	14.2
● Technologie	11.2
● Other	24.8

Informations importantes

Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne garantit aucune obligation de résultat en termes de rendement. La présente fiche est purement informative et ne fait pas partie du contrat d'assurance. Vivium intervient en qualité de distributeur du fonds de placement de l'assureur, ne dispense aucun conseil de placement et n'émet aucune offre d'achat ou de vente.

Pour de plus amples informations relatives au fonds de placement, nous vous renvoyons au règlement de gestion disponible gratuitement sur simple demande auprès de Vivium.

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser :

- en premier lieu : au service Gestion des plaintes de Vivium, rue Royale 151, 1210 Bruxelles, tél. : 02/250.90.60, e-mail : plainte@vivium.be ;
- en deuxième instance, à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

Glossaire

OPC : les organismes de placements collectifs, en abrégé OPC, comprennent : les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), les fonds communs de placement et les sociétés d'investissement à capital fixe (SICAF).

Volatilité : la notion de volatilité désigne l'ampleur des variations du cours du fonds de placement. Une volatilité élevée signifie que la probabilité que le cours du fonds de placement augmente ou baisse sensiblement pendant une période relativement courte est plutôt élevée. La volatilité est déterminée au moyen de l'écart-type.

Morningstar calcule l'écart-type à l'aide des returns mensuels des cinq dernières années, ou depuis le lancement du fonds. L'écart-type est déterminé en appliquant la formule standard de calcul de l'écart-type ramenée à une période d'un an. Dans ce cas, cette formule mesure la répartition des rendements par rapport au rendement moyen. Si le rendement moyen est de 5% et l'écart-type de 10%, le rendement se situera entre -15% et 25% (plus et moins deux écarts-types) dans 95% des cas.

Rendement YTD : le rendement YTD (= year-to-date) correspond au rendement du fonds depuis le début de l'année en cours.



EUROPE SUSTAINABLE FUND: ANALYSE DE DURABILITÉ

Fiche mensuelle | Return Date: 5/31/2023

Intégration de critères de durabilité dans le processus d'investissement

Pour atteindre son objectif, le compartiment investira dans des actions et /ou valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés ainsi que tout titre donnant accès au capital de ces sociétés et sélectionnés sur base du respect de critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG).

Les critères auxquels les sociétés doivent satisfaire pour constituer l'univers d'investissement sont déterminés sur base d'une recherche externe indépendante et sont liés au respect des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droits de l'Homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption).

Sur base d'une recherche externe indépendante et interne, les sociétés qui ne sont pas en conformité avec le Pacte Mondial et qui pourraient faire face à des allégations « majeures » sur différents thèmes comme l'éthique des affaires, les incidents clients, la gestion de la chaîne de sous-traitance ou la gouvernance d'entreprise sont exclues de l'univers d'investissement éligibles.

Les investissements en valeurs dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel sont exclus.

Morningstar Sustainability score

Sustainability Rating



Corporate Sustainability Contribution

Sovereign Sustainability Contribution

100%

0%

Relative to Category

Sustainable Investment

Europe Equity Large Cap Yes

Current Sustainability Scores based on 100% of corporate AUM and - of sovereign AUM. Sustainability Score and Rating as of 3/31/2023. Portfolio as of 3/31/2023. Sustainalytics provides issuer-level ESG Risk analysis used in the calculation of Morningstar's Sustainability Scores. Sustainable Investment mandate information is derived from the fund prospectus.

Score de risque de durabilité

Portfolio Date: 3/31/2023 Global Category: Europe Equity Large Cap

Corporate Sustainability Score



Sovereign Sustainability Score

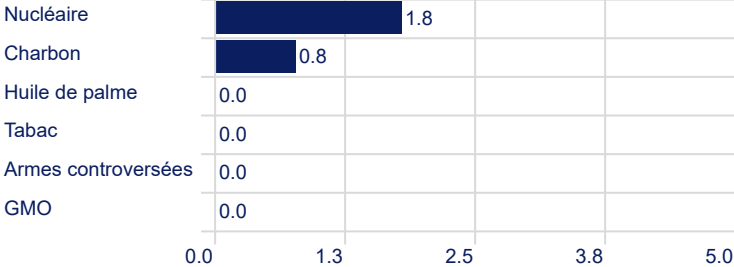


Score de risque de durabilité - explication

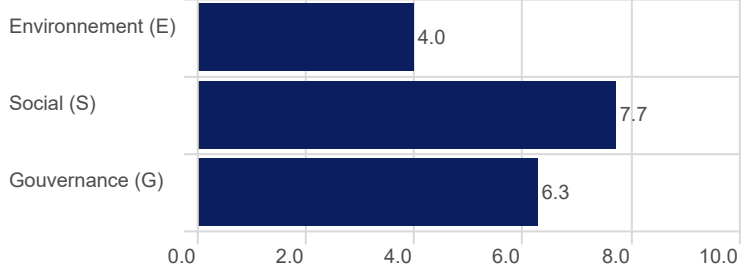
Un score inférieur indique un risque ESG plus faible ou, en d'autres termes, une exposition moindre aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui représentent un risque financier significatif:

- 0-10: risque négligeable
- 10-20: faible risque
- 20-30: risque moyen
- 30-40: risque élevé
- 40+: risque extrême

Investissements controversés (%)



ESG Score de risque



Investissements dans les énergies fossiles

Historic Fossil Fuel Involvement



Le pourcentage de l'actif du fonds impliqué dans les énergies fossiles. Les entreprises qui tirent au moins 5% des revenus totaux de l'extraction de charbon thermique, de la production de charbon thermique, de la production et de la production de pétrole et de gaz sont incluses. Les entreprises qui réalisent au moins 50% de leurs ventes de produits et services pétroliers et gaziers sont également incluses.

ESG Score de risque - explication

Les scores de risque ESG mesurent la mesure dans laquelle la valeur économique d'une entreprise peut être mise en danger en raison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le risque présenté représente l'exposition à des risques non gérés, compte tenu de la gestion de ces risques par une entreprise.

Les scores de risque sont indiqués par un nombre compris entre 0 et 100, bien que la plupart des scores soient compris entre 0 et 25.